

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Optimisation du Centre de tri et de l'unité de valorisation énergétique de Bordeaux Bègles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VALBOM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme RECROSIO

RCS / SIRET

8 5 2 1 9 3 3 7 4 0 0 0 1 8

Forme juridique

Société à associé unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Les rubriques ICPE impactées par le projet sont les suivantes : 2714 (rubrique existante, mais augmentation du volume de stockage de plus de 1000 m3), 2713 (rubrique existante augmentation de la surface de stockage de plus de 100 m2), 2716 (nouvelle rubrique) et 4130-2-b (rubrique existante mais augmentation du volume de 2,1 t). Pour information : Installation actuellement concernée par les rubriques ICPE suivantes (AP du 05-01-2007) : 322-A et B-4 (A), 329 (A), 286 (A), 2920-2-a (A), 2921 (D), 2925 (D), 98 bis C (D), 2564-2 (D), 1434-1 (D). Dans le cadre du projet, ces rubriques ICPE seront mises à jour (2771 (A), 3520-a (A), 2714-1 (E), 2713-2 (D), 2921-b (D), 1435-2 (DC),

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne :

- le centre de tri :

- augmentation du tonnage de collecte sélective trié (prise en compte de l'extension des consignes de tri et de l'augmentation de la population) (de 50 000 t/an à 65 000 t/an)
- création d'une zone de réception optimisée
- création d'une extension pour l'implantation du nouveau process de tri (nouveau bâtiment d'une surface de 5 630 m2),
- augmentation des surfaces de stockage (volume de stockage global passant de 8 000 m3 à 11 900 m3)
- amélioration des circulations pour supprimer les marches-arrières pour l'évacuation des déchets
- mise en place de systèmes de détection et protection incendie

- l'unité de valorisation énergétique :

- optimisation du traitement des fumées (y compris traitement des effluents issus du lavage des fumées) afin de répondre aux exigences du BREF incinération seuil bas
- augmentation de la valorisation énergétique (raccordement à la station d'épuration le Clos de Hilde) et mise en place d'une pompe à chaleur (pour augmenter la livraison du réseau de chaleur)
- amélioration de la protection incendie de la fosse

- l'amélioration du circuit de visite

- la gestion des eaux pluviales des espaces créés avec notamment la création d'un nouveau rejet d'eaux pluviales des toitures vers la Garonne et l'amélioration du traitement des eaux pluviales des voiries .

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- d'augmenter la capacité du centre de tri existant (passage de 50 000 t/an à 65 000 t/an) afin de prendre en compte l'augmentation des tonnages liés à la mise en place des extensions de consignes de tri et à l'augmentation de la population,
- faciliter l'exploitation du centre de tri,
- améliorer le traitement des fumées de l'UVE (y compris traitement des effluents issus du lavage des fumées) ainsi que la valorisation énergétique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'extension du bâtiment du centre de tri (5 630 m²) sera construit dans le prolongement du bâtiment existant sur une zone enherbée. Il est prévu de garder une continuité de tri des déchets pendant les travaux du centre de tri.

Les travaux prévus pour une durée de 17 mois seront séquencés en 6 phases qui se succéderont :

- Terrassement : 1 mois
- Construction du nouveau bâtiment de tri : 6 mois
- Montage du process : 4 mois
- Mise en service du nouveau process : 2 mois
- Arrêt ancienne ligne et démantèlement : 1 mois
- Aménagement ancien bâtiment et zone extérieure : 3 mois

En ce qui concerne les travaux de l'unité de valorisation énergétique, ceux-ci auront lieu pendant les arrêts techniques programmés afin de ne pas perturber l'exploitation de l'usine et éviter tout détournement de déchets.

Pour réaliser l'ensemble des travaux, il sera nécessaire de profiter de l'arrêt techniques sur deux années. Par conséquent les travaux se dérouleront sur une durée totale de 28 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les déchets issus de la collecte sélective rejoindront le centre de tri modernisé afin d'être triés. Le centre de tri fonctionnera sur 3 postes de 8 heures par jour .

En ce qui concerne l'UVE, le fonctionnement global de l'installation restera identique. La mise en place de nouveaux équipements nécessitera une surveillance supplémentaire qui sera intégrée dans la conduite et le contrôle des installations existantes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

2 rubriques IOTA seront créées : 2.1.5.0 (rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles) et 3.3.1.0 (Assèchement de zones humides).

Ces deux rubriques seront soumises à déclaration.

Le projet est également soumis à une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension du centre de tri et des annexes	5 630 m ²
Nouvelles voiries et parking	2 700 m ²
Capacité de stockage du centre de tri	11 900 m ³
pour rappel : capacité de stockage sur le centre de tri existant	8 000 m ³
Capacité de tri du centre de tri	65 000 t/an
pour rappel capacité du centre de tri existant	50 000 t/an
Capacité de l'UVE (inchangée)	273 000 t/an (dont 10 000 t/an de boues de STEP) avec PCI moyen de 9 600 kJ/kg.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Louis Blériot, 33130 Bègles

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 31 ' 47 " O Lat. 44 ° 48 ' 2.9 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Bègles 33130

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Centre de tri et centre de valorisation énergétique autorisés le 29 juillet 1996

Les principaux arrêtés complémentaires sont les suivants :

APC 05/06/1998 : réalisation de mesures de dioxines+furanés

APC 27/08/1998 : surveillance des eaux souterraines

APC 26/05/2003 : augmentation de la capacité d'incinération et traitement des fumées

APC 30/11/2005 : étude de sol

APC 05/01/2007 : actualisation exploitation centre de tri et usine incinération

APC 04/10/2007 : extension de la capacité du centre de tri

APC 26/10/2009 : réduction des seuils d'émission des oxydes d'azote

APC 23/11/2009 et APC 03/12/2013 : surveillance des rejets de substances

dangereuses dans le milieu aquatique

APC : 24/10/2014 : garanties financières

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II la plus proche : 1,2 km au Sud ZNIEFF de type I la plus proche : 3,1 km au Sud
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de Bordeaux métropole a été approuvée par le conseil métropolitain du 20 décembre 2019. Le site est situé dans la zone calme "delta vert" (Voir § C.9 du porter à connaissance joint.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est situé dans aucune zone humide délimitée par arrêté préfectoral. Toutefois, l'étude du milieu naturel et de délimitation de zones humides réalisée par IDE Environnement en 2019 conclut que 11 645 m2 de l'aire d'extension correspond à une zone humide réglementaire.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI - Aire élargie de l'agglomération Bordelaise : approuvé le 7 juillet 2005. Une partie du projet se trouve dans la zone rouge du PPRI. Absence de PPRT à proximité du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de l'usine d'incinération est répertorié dans la base de données BASOL sous le nom ASTRIA (exploitant de l'usine jusqu'en février 2020). Ce site a été répertorié du fait des émissions de plomb supérieures à 50 kg/an. Un diagnostic a été réalisé en 2006 et n'a pas révélé une teneur en plomb anormale. Le paramètre plomb a été intégré au suivi annuel de l'installation (AP du 05/01/2007). Le diagnostic de l'état des milieux réalisé par GEOTEC Environnement en 2019 montre que certains échantillons réalisés aux niveaux des remblais ne répondent pas aux critères chimiques d'admissibilité en ISDI.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin hydrographique Adour Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Zone n°FR7200700 - La Garonne en Nouvelle-Aquitaine est située à environ 20 m à l'Est de la limite ICPE du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 570 m d'un site classé : Château de Francs et son parc.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume de déblais total est estimé à 6 500 m ³ . L'étude des sols réalisée sur le site a mis en évidence la présence de sols pollués. Les déblais potentiellement pollués sont estimés à environ 2 000 m ³ . Pour ces remblais, une procédure de gestion sera mise en place afin de les stocker (sur site ou sur un site extérieur dédié) le temps de les caractériser. Ils seront ensuite évacués vers une installation adaptée. (Voir § C.2.1 du porter à connaissance joint au présent formulaire)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension du centre de tri entraîne des impacts résiduels qui sont pour la totalité jugés de nuls à faibles. (Voir § C.6.1 du porter à connaissance joint au présent formulaire et l'étude "Evaluation des incidences du projet sur la biodiversité" fournie en annexe)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'étude du milieu naturel, un habitat inscrit au formulaire standard de données du site Natura 2000 - La Garonne en Nouvelle Aquitaine est présent sur le site inventorié. Les mesures prises en phase de conception du projet et les mesures d'évitement et de réduction prévues en phase chantier garantissent un niveau d'incidence réduit. Ceci est valable pour la biodiversité en général, mais aussi pour l'habitat d'intérêt communautaire et les espèces ciblées par les deux sites Natura 2000, qui n'ont pour certaines qu'un lien potentiel avec le site du projet. (Voir § C.6.2 du porter à connaissance joint au présent formulaire et l'étude " Notice d'incidence Natura 2000" fournie en annexe)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du centre de tri aura un impact sur les zones humides qui est jugé comme modéré du fait de la perte de 9100 m ² de zone humide dégradée à faible fonctionnalité écologique. Il est prévu un réaménagement de zones dégradées afin de compenser l'impact sur les zones humides.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone urbaine et sera implanté sur une parcelle enherbée non utilisée à ce jour.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque inondation. Cependant il est possible de construire dans la zone rouge définie par le PPRI selon certaines prescriptions. Le respect de ces prescriptions est présenté au § D2 du porter à connaissance joint au présent formulaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées à l'UVE visent à diminuer les niveaux de rejet par rapport à la situation actuelle. Ces modifications entraineront donc une diminution des risques sanitaires liés au fonctionnement de l'UVE.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est attendu une augmentation du trafic représentant, à terme, environ 20% du trafic initial en semaine (correspondant à 26 poids lourds supplémentaires par jour) et environ 16% le week-end (+20 véhicules par jour) (Voir § C.7 du porter à connaissance joint au présent formulaire)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'exploitant s'engage à mettre en œuvre toutes les dispositions constructives nécessaires pour respecter les impositions de l'article 24 – Bruit de l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2007. Une étude acoustique est en cours de réalisation pour démontrer le respect de ces impositions. D'autres sources de bruit sont présentes à proximité du site du projet : voies de circulation (autoroute) et station d'épuration du Clos de Hilde. (Voir § C.9 du porter à connaissance joint au présent formulaire)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tonnages et types de déchets apportés sur l'UVE restent inchangés par rapport à la situation actuelle. Les déchets arrivant sur le centre de tri proviendront de la collecte sélective. Ces déchets émettent moins d'odeurs que les ordures ménagères. Il seront stockés dans un hall fermé. Une station d'épuration est présente à l'Ouest du site du projet, installation susceptible d'émettre des odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage de l'extension du bâtiment de tri sera réalisé dans la continuité des bâtiments existants. Des mesures ont été prises pour limiter l'impact des émissions lumineuses sur la faune (Cf. § 3.2.2 de l'étude d'évaluation des incidences du projet sur la biodiversité jointe en annexe). La route longeant le site est éclairée toute la nuit. La station d'épuration situées à l'Ouest du projet est éclairée jusqu'à minuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'air issu de l'extension de bâtiment du centre de tri sera capté et traité avant rejet à l'atmosphère (captation des poussières notamment). Dans le cadre des travaux sur l'UVE, il est prévu d'optimiser le traitement de des fumées afin de respecter le seuil bas du BREF incinération (valeurs limites d'émission les plus contraignantes). (Voir § C.8 du porter à connaissance joint au présent formulaire)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre l'augmentation des surfaces de toiture et de voirie ayant pour conséquence une augmentation des eaux pluviales à gérer sur le site. Ces eaux pluviales seront dirigées vers deux bassins distincts (eaux voiries-eaux pluviales) puis rejetées vers la Garonne. Le point de rejet actuel (eaux pluviales+ eaux process) sera conservé. le traitement des eaux pluviales sera amélioré grâce à la mise en oeuvre de filtres à sable. Un nouveau point de rejet dans la Garonne sera créé (7m3/h, uniquement des eaux pluviales de toitures). (Voir § C.1 du porter à connaissance joint au présent formulaire)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de process générées par le traitement des fumées ne seront pas modifiées, mais le traitement sera amélioré pour respecter les valeurs les plus contraignantes : - des seuils bas du BREF incinération. - des valeurs limites de rejet définies dans l'arrêté du 20/09/2002 modifié par l'arrêté (Voir § C.1 du porter à connaissance joint au présent formulaire)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation du tonnage de déchets à trier sur le centre de tri augmente le tonnage de refus de tri (+ 4 450 t/an par rapport à la situation actuelle). Ces refus seront évacués vers une installation de production de CSR. La modification du traitement des fumées entrainera une augmentation de la quantité de REFIOM (déchets dangereux) représentant 550 t/an. (Voir § C.3 du porter à connaissance joint au présent formulaire)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle non utilisée à ce jour.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les modifications apportées sur l'UVE ont pour but de réduire les émissions atmosphériques et les rejets d'effluents. Elles consistent donc en soit des mesures visant à réduire les effets sur l'environnement.

Par ailleurs, des études spécifiques ont été réalisées afin d'intégrer dans la conception du projet des mesures visant à réduire les effets sur l'environnement. Il s'agit notamment des études suivantes :

- Etude acoustique,
- Evaluation des incidences du projet sur la biodiversité,

Les mesures prises pour réduire les effets sur l'environnement ou la santé humaine sont précisées dans le porter à connaissance joint au présent formulaire.

Des dispositifs de protection contre l'incendie et notamment des dispositions constructives ont été prises afin que le flux thermique correspondant à 3 kW/m² ne dépasse pas les limites de propriété, notamment à proximité de la Maison de la Garonne.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle non utilisée à ce jour.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Porter à connaissance incluant une notice descriptive Evaluation des incidences du projet sur la biodiversité Notice d'incidence Natura 2000 Evaluation de l'Etat des milieux et des risques sanitaires Modélisation des flux thermiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BEGLES

le.

16/03/20

Signature

PO. C. CARBIER

VALBOM
CLOS DE HILDE
RUE LOUIS BLÉRIOT
CS 30025
33 323 BEGLES CEDEX
05 57 35 16 80
05 57 35 16 81

№ SIRET: 852 193 374 000 26